

# Guide du Demandeur

SUBVENTION POUR ACCÉLÉRER LES GRANDES IDÉES DES COMMUNAUTÉS **NOIRES 2023: CONNEXION ET CROISSANCE** 

2023



# TABLE DES MATIÈRES

- À propos de la Fondation pour les communautés noires
- Admissibilité
- Volets de financement
- Processus de sélection et 13 établissement de rapports
- 15 Présentation d'une demande
- 16 Calendrier & Pour nous joindre





## À PROPOS DE LA FONDATION POUR LES COMMUNAUTÉS NOIRES

Il y a longtemps que les communautés noires revendiquent une nouvelle approche à la philanthropie. La Fondation pour les communautés noires a été créée pour répondre à cet appel et pour faire en sorte que toutes les personnes et les communautés noires puissent s'épanouir et définir leur propre avenir. Fondée en 2020, avec comme mission de transformer les communautés, la FPCN est la fondation philanthropique du Canada qui veille à ce que les organismes dirigés par des personnes noires, au service des personnes noires et axés sur les personnes noires aient les ressources dont ils ont besoin pour avoir un impact significatif.

## SUBVENTION POUR ACCÉLÉRER LES GRANDES IDÉES DES COMMUNAUTÉS NOIRES 2023 : CONNEXION ET CROISSANCE

La <u>Subvention pour accélérer les grandes idées des communautés noires 2023 : connexion et croissance</u> (Subvention connexion et croissance) de la FPCN représente un investissement important de 8,9 millions de dollars pour reconnaître et soutenir des initiatives axées sur des solutions et dirigées par des communautés noires au Canada. Ce programme pilote fournira des fonds pour répondre à certains des besoins immédiats et directs des communautés noires et offrira de nouvelles perspectives aux fins de l'élaboration de programmes de financement futurs

La Subvention connexion et croissance fournit des fonds souples pour accroître la capacité d'organismes et de groupes de bienfaisance et sans but lucratif dirigés par des Noirs, axés sur les Noirs et au service des Noirs qui luttent contre le racisme envers les Noirs et qui améliorent les résultats sociaux et économiques pour les communautés noires.

Les demandes sont acceptées à partir du 18 décembre 2023 et doivent être soumises au plus tard le 1er février 2024, à 23 h 59 HP



### NOTRE APPROCHE

La FPCN est le premier organisme en son genre, et notre objectif est de comprendre, de reconnaître et de souligner la recherche de solutions dans les communautés noires. Mais nous devons d'abord demander aux communautés de nous aider à orienter les initiatives de financement et les programmes futurs. Nous avons besoin de la voix et de l'expertise de toutes les communautés noires. C'est pour ces communautés que la FPCN adopte un modèle participatif d'attribution de subventions. Ce modèle repose sur l'idée selon laquelle nous sommes tous liés les uns aux autres et que nous pouvons améliorer nos conditions de vie en améliorant celles des personnes qui nous entourent.

Il s'agit d'un modèle qui accorde une place importante aux connaissances, à la créativité, aux expériences et aux idées des personnes qui sont les plus proches des résultats recherchés par le programme. Toutes les demandes seront examinées par des membres des communautés noires, y compris par des demandeurs. Notre modèle participatif d'attribution de subventions met la confiance, la justice et la capacité d'agir au centre de sa philosophie, et la FPCN utilise cette approche pour perturber et démocratiser la philanthropie.

La FPCN reconnaît aussi qu'il y a un important travail historique à faire pour soutenir les communautés aux prises avec les plus grands obstacles et qui ont le moins accès au financement dans les domaines de la justice climatique, de la justice pour les personnes handicapées et de la justice relative aux genres. Ceci inclut les membres de la communauté 2ELGBTQI+, les femmes et les filles, les membres de la communauté trans, les personnes à faible revenu, les personnes en situation de handicap, les personnes sourdes ou malentendantes, les personnes nouvellement arrivées au pays, les migrantes et migrants, les personnes anciennement incarcérées et les personnes qui souffrent d'insécurité alimentaire. La FPCN soutient des approches intersectionnelles, anti-oppressives, décoloniales et axées sur la justice qui favorisent un avenir où toutes les communautés noires peuvent prospérer.

La communauté a guidé l'établissement de la Subvention connexion et croissance. Nous reconnaissons toutefois qu'il s'agit d'un processus itératif, et nous avons hâte de créer de nouvelles initiatives de financement pluriannuelles basées sur ce projet pilote.



## **ADMISSIBILITÉ**

### Organismes admissibles

Seuls les organismes admissibles peuvent demander la Subvention connexion et croissance. Pour être admissibles, les organismes doivent être :

dirigés par des Noirs, axés sur les Noirs et au service des Noirs (B3). C'est-à-dire que la majorité des membres de la direction à tous les niveaux sont noirs, que l'objectif principal de l'organisme est de soutenir les communautés noires de façon significative et de collaborer avec elles et qu'une grande partie des activités de programme se concentrent sur les services aux communautés noires.

La FPCN adopte une approche guidée par la communauté, itérative et axée sur l'apprentissage pour définir les organismes dirigés par des Noirs, axés sur les Noirs et au service des Noirs. Les demandeurs devront expliquer comment leur organisme ou l'initative proposée est dirigé par des Noirs, axés sur les Noirs et au service des Noirs.

un organisme de bienfaisance enregistré, un organisme sans but lucratif constitué en personne morale, un <u>autre donataire reconnu</u> ou un organisme sans but lucratif ou un groupe non constitué en personne morale qui travaille avec un partenaire constitué en personne morale. Les groupes non constitués en personne morale pourraient être des collaboratifs noirs, des syndicats étudiants, des groupes à affinité, etc.

√ situés au Canada.



### Initiatives admissibles

En remplissant votre demande, vous aurez l'occasion de nous décrire l'initiative proposée. Seules les initiatives admissibles pourront être financées. Pour être admissibles. les initiatives doivent :

- aborder au moins un des trois domaines d'intervention visés par la Subvention connexion et croissance, c'est-à-dire la lutte contre le racisme envers les Noirs, l'amélioration des résultats sociaux et l'amélioration des résultats économiques.
- aborder un ou plusieurs des <u>objectifs de développement durable</u> et des déterminants sociaux de la santé.
- être mises en œuvre dans les délais proposés et dans la limite des fonds disponibles, en s'assurant que les fonds sont dépensés avant le 31 mars 2025.
- ne pas être incluses dans la liste des activités non admissibles cidessous.
- Groupes, collaboratifs et organismes sans but lucratif non constitués en personne morale

Les groupes, les collaboratifs et les organismes sans but lucratif non constitués en personne morale doivent s'associer à des organismes sans but lucratif ou à des organismes de bienfaisance constitués en personne morale pour avoir accès au financement de la FPCN. Si votre organisme n'a pas de partenaire constitué en personne morale au moment du dépôt de la demande, nous vous encourageons quand même à présenter une demande. Veuillez noter que la FPCN exigera un accord collaboratif entre le groupe ou l'organisme sans but lucratif non constitué en personne morale et son partenaire constitué en personne morale, qui décrit les modalités et l'objectif de la collaboration. Un modèle d'accord collaboratif sera fourni dans le formulaire de demande.

Pour recevoir des fonds, tous les groupes, les collaboratifs et les organismes sans but lucratif non constitués en personne morale devront avoir un partenaire constitué en personne morale au plus tard le 1er février 2024. Si vous avez d'autres questions concernant votre admissibilité, veuillez écrire à fund@forblackcommunities.org.



### Organismes non admissibles

Les organismes suivants ne sont pas admissibles au financement :

- X les organismes qui ne sont pas dirigés par des Noirs, axés sur les Noirs et au service des Noirs;
- les organismes ou les sociétés à but lucratif;
- X les particuliers;
- les organismes commerciaux, comme les associations professionnelles, les chambres de commerce et les associations condominiales ou syndicats de copropriétaires;
- X les entités provinciales et territoriales, comme les hôpitaux, les centres médicaux, les écoles, les écoles privées, les universités, les collèges, les autorités de santé publique, les établissements éducatifs et les établissements de santé et de services sociaux;
- les municipalités et les entités contrôlées par une municipalité, y compris les administrations municipales, les administrations régionales et les districts régionaux;
- X les organismes qui participent principalement à des activités politiques en soutien ou en opposition à tout parti politique, à tout représentant élu ou encore à tout candidat à une fonction publique.



### Activités non admissibles

Les activités suivantes ne sont pas admissibles aux subventions de la FPCN :

- X le financement de déficits:
- X l'achat ou la vente d'alcool ou de cannabis, le financement des permis et des licences connexes ou les rénovations ou les réparations d'installations ou d'espaces utilisés pour vendre de l'alcool ou du cannabis;
- X les activités politiques en soutien ou en opposition à tout parti politique, à tout représentant élu ou encore à tout candidat à une fonction publique;
- V les activités religieuses ou qui comportent une exigence de participation à quelque dimension de croyance que ce soit (par exemple : une église qui tient une cuisine communautaire peut faire une demande pour les coûts correspondant aux fournitures et aux salaires du personnel, mais pas pour les activités qui sont principalement de nature religieuse);
- x les rénovations ou les réparations des locaux utilisés pour des pratiques ou l'observance religieuses;
- X les campagnes de financement ou de capitalisation;
- X les activités, les programmes ou les services qui ne fournissent aucun avantage aux communautés noires du Canada;
- les activités ou les programmes réalisés ou les services fournis à l'extérieur du Canada;
- X les activités réalisées ou les frais engagés avant la date de début précisée dans le contrat relatif à la subvention de la FPCN.
- achat de terrains ou d'immeubles.



## PRESTATION DE RESSOURCES AUX COMMUNAUTÉS NOIRES

## Volets de financement

La Subvention connexion et croissance acceptera des demandes d'organismes B3 admissibles qui en sont à diverses étapes de la mise en œuvre de projets et de programmes qui ont un effet positif sur les communautés noires. Il existe trois volets de financement. Veuillez sélectionner le volet de financement qui correspond aux besoins actuels de votre groupe ou organisme. Les trois volets de financement sont :



le **volet Activités de base**, qui offre des fonds pouvant atteindre 40 000 \$ pour financer des besoins de base et opérationnels sans aucun lien avec les programmes;



le **volet Catapulte**, qui offre des fonds, de 40 000 \$ à 100 000 \$, pour investir dans de nouvelles idées ou élargir des programmes et services existants;



le **volet Capital communautaire**, qui offre des fonds pouvant atteindre 250 000 \$ pour investir dans des projets d'immobilisations et d'infrastructure sociale.



## Volet Activités de base | jusqu'à 40 000 \$

Besoins de base et opérationnels sans lien avec les programmes

Les organismes et les groupes admissibles peuvent demander jusqu'à 40 000 \$ pour financer leurs besoins de base. Ce volet finance des activités de base liées à la réussite opérationnelle de l'organisme ou du groupe. Les demandeurs peuvent soumettre des propositions relatives aux besoins en personnel, aux dépenses ne concernant pas le personnel et à des frais administratifs. Le volet Activités de base est réservé aux coûts d'exploitation et non aux dépenses liées à la prestation des programmes et services.

#### Exemples

- Un organisme B3 demande des fonds pour embaucher du personnel pour mettre en œuvre des programmes qui soutiennent des communautés noires.
- Un groupe de jeunes noirs demande des fonds pour embaucher un conseiller pour élaborer sa structure de gouvernance.
- Un organisme de bienfaisance demande des fonds pour acheter du nouveau mobilier de bureau.
- Un organisme B3 achète des technologies de l'information, de l'équipement et du matériel.





### Volet Catapulte | de 40 000 \$ à 100 000 \$

Investissement dans de nouvelles idées ou dans l'élargissement de programmes ou de services existants

Les groupes et les organismes admissibles peuvent demander de 40 000 \$ à 100 000 \$ pour explorer de nouvelles approches ou des approches existantes visant à améliorer le bien-être socioéconomique des communautés noires, y compris la recherche, la conception, l'élaboration, l'essai et l'évaluation d'initiatives



- Nouvelles approches et nouvelles idées: les organismes et les groupes qui créent ou qui lancent de nouveaux programmes ou services, qui essaient de nouvelles approches ou qui explorent et expérimentent peuvent demander de 40 000 § à 75 000 \$.
- Élargissement des programmes ou services: les organismes et les groupes qui prévoient élargir ou maintenir des programmes ou services existants peuvent demander de 40 000 § à 100 000 §. Les organismes doivent décrire les programmes et services existants dans leur demande.

#### Exemples

- Un organisme de bienfaisance prévoit acheter un nouveau réfrigérateur pour un nouveau club de cuisine.
- Un organisme sans but lucratif qui dirige plusieurs programmes et services veut produire des vidéos de qualité dans le cadre de sa stratégie de communication.
- Une banque alimentaire doit rénover ses installations et acheter un véhicule pour répondre à la demande de ses clients âgés.
- Un refuge achète des manteaux d'hiver pour des jeunes qui habitent dans sa maison de transition.
- Un organisme B3 entreprend une étude de faisabilité pour un nouveau programme récréatif pour les jeunes de sa communauté.
- Un organisme communautaire B3 planifie de mener une recherche majeure qui a un effet sur les migrants noirs.
- Un organisme communautaire réalise une évaluation rigoureuse d'un programme existant.
- Un groupe de parents noirs aimerait explorer la création d'organismes sans but lucratif pour assurer la sécurité alimentaire des aînés noirs de sa communauté.



### Volet Capital communautaire | jusqu'à 250 000 \$

Investissement dans des projets d'immobilisations et d'infrastructure sociale

Les groupes et les organismes admissibles ayant de grandes idées audacieuses pour faire avancer l'infrastructure sociale et économique dans les communautés noires peuvent demander jusqu'à 250 000 \$ pour assurer l'expansion de programmes, de services ou d'initiatives de commercialisation.

La subvention vise à investir dans des organismes qui sont indispensables à leur secteur ou communauté, qui contribuent à un écosystème plus robuste pour les communautés noires et qui jettent les assises pour des chancements transformateurs.

Le fonds est réservé au financement de besoins organisationnels, communautaires ou physiques qui servent des communautés noires à l'échelle du Canada ou de plusieurs régions (au moins deux provinces). Les organismes doivent avoir démontré, par l'intermédiaire d'une évaluation de faisabilité ou des besoins ou d'une autre méthode, que leur approche fonctionne et qu'elle peut être élargie et reproduite.

Les demandeurs doivent soumettre les états financiers pour deux années, le budget opérationnel annuel de l'organisme et des documents qui démontrent le travail de l'organisme accompli à ce jour.

#### Exemples

- Un organisme B3 demande des fonds pour faire avancer un projet d'établissement d'une maison de soins de longue durée pour des aînés noirs.
- Un organisme communautaire demande des fonds pour faire progresser une initiative relative aux logements abordables.
- Un groupe d'organismes au service des femmes utilise les fonds pour rénover un centre qui offrira un modèle de soins multidisciplinaires intégrés à des survivantes de la traite des personnes.
- Un organisme B3 fournit un soutien à l'infrastructure à un organisme et mouvement de migrants et de réfugiés qui veulent améliorer la justice.
- Un groupe d'agriculteurs et de producteurs noirs veut acheter de l'équipement et de la machinerie qui pourront être utilisés par la communauté pour accroître la capacité d'initiatives de justice et de sécurité alimentaires et de cuisines populaires commerciales.
- Un organisme sans but lucratif dans des communautés rurales ou nordiques ouvrira des espaces de travail partagés pour les entrepreneurs, les microentreprises et les travailleurs autonomes noirs.



## PROCESSUS DE SÉLECTION

Toutes les demandes d'organismes admissibles seront examinées et sélectionnées par des membres de communautés noires. Les organismes admissibles incluent les organismes et les groupes de bienfaisance et sans but lucratif situés au Canada et dirigés par des Noirs, axés sur les Noirs et au service des Noirs. Tous les demandeurs seront avisés des résultats relatifs à leur demande en mars 2024.

#### Cercles de sélection communautaires

Les cercles de sélection communautaire choisiront des demandes et feront des recommandations relatives au financement au conseil d'administration de la FPCN. Les cercles de sélection communautaires seront composés de demandeurs (50 %) et de membres de la communauté élargie (50 %). Les demandeurs auront l'occasion d'indiquer dans leur demande s'ils veulent faire partie d'un cercle de sélection communautaire. Cette méthode participative vise à créer des liens entre les communautés, à financer des programmes et des leaders qui travaillent de près avec les communautés cernées, à bâtir et à améliorer la confiance et à soutenir les changements communautaires axés sur les Noirs.

#### Critères de sélection

Les décisions seront prises en fonction de la mesure dans laquelle les initiatives proposées par les organismes B3 admissibles :

- · répondent aux critères d'admissibilité en
  - abordant au moins un des trois domaines d'intervention.
  - abordant un ou plusieurs des <u>objectifs de</u> <u>développement durable</u> et des <u>déterminants</u> sociaux de la santé.
  - étant mises en œuvre dans les délais proposés, et dans la limite des fonds disponibles.
  - n'étant pas incluses dans la liste des activités non admissibles.
- produiront des résultats positifs pour les communautés noires du Canada.



## EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Les organismes dont la demande de financement a été approuvée devront signer une entente de financement avant de recevoir le paiement de leur subvention. Conformément à l'entente de financement, les bénéficiaires doivent participer à deux étapes de présentation de rapports. Notre objectif est de nous permettre de continuer à apprendre des bénéficiaires, de créer des liens et des partenariats, de soutenir les communautés et de renouveler notre approche au financement.

- Brève vérification mi-parcours: le personnel de la FPCN prendra contact avec le bénéficiaire à mi-parcours de l'initiative pour discuter des mises à jour générales, ainsi que des défis et des succès. Ces séances se tiendront virtuellement par vidéoconférence ou par téléphone.
- Rapport final : une fois les activités financées d'un projet terminées, c'est-à-dire au plus tard le 31 mars 2025, les bénéficiaires seront invités à rédiger un rapport final sur leur initiative et ses résultats.





Les informations recueillies dans ces rapports peuvent être échangées avec le gouvernement du Canada ou utilisées dans le cadre des travaux de la Fondation pour les communautés noires. Veuillez noter que la FPCN ne partagera aucun renseignement personnel avec le gouvernement du Canada.

## PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

Lorsque vous êtes prêt à présenter votre demande, veuillez la soumettre au moyen de notre portail de dépôt des demandes en ligne. La demande sera fournie dans d'autres formats sur le <u>site Web</u>. Nous vous conseillons de rédiger vos réponses et de rassembler toutes les pièces jointes avant de remplir votre demande dans le portail. Vous pouvez sauvegarder et revoir vos réponses avant de soumettre votre demande

Durant le processus de présentation des demandes, on vous demandera de lire et d'accepter l'entente de financement en ligne. En lisant cette entente dans le cadre de la présentation de votre demande, vous serez mis au courant des modalités de financement, et nous pourrons verser le paiement rapidement et en temps opportun aux demandeurs retenus. Le formulaire de demande est offert en français et en anglais.

Nous offrons un nombre limité de places pour les demandeurs qui doivent soumettre une demande oralement. Si cela vous intéresse, vous devez réserver une place en utilisant <u>ce lien</u>, sinon votre demande ne sera pas examinée. Des places seront offertes du 8 au 19 ianvier 2024.

Si vous n'êtes pas en mesure de soumettre votre demande au moyen du portail pour une raison quelconque, veuillez communiquer avec le personnel de la FPCN à fund@forblackcommunities.org avant la date limite de dépôt des demandes. Nous ferons notre possible pour vous aider.

Les demandes sont acceptées à partir du 18 décembre 2023 et doivent être soumises au plus tard le 1er février 2024, à 23 h 59 HP.



## **CALENDRIER**



## **CONTACTEZ-NOUS**

Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec nous à <u>fund@forblackcommunities.org</u> ou utiliser ce <u>lien</u> pour fixer un rendez-vous.

Vous pouvez aussi nous téléphoner au 1.833.44BLACK (442-5225).

## REMERCIEMENTS

La Subvention connexion et croissance est financée par le gouvernement du Canada.

Financé en partie par le gouvernement du Canada par le blais du Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs